GVB INFO

Information à la clientèle du Groupe GVB N° 2 | Septembre 2021

Protection contre la foudre

Se détendre alors que l'orage gronde. Pages 2-5

Protection incendie

Partenariat contre les incendies dans les fermes. Pages 6-8

Jardin

Conseils pour un printemps coloré. Pages 10/11

Estimation de bâtiment

Solution intelligente pour propriétaires malins. Pages 12/13

Bonjour

Boum ! Un éclair !

Un trait lumineux aveuglant fend le ciel. Quelques secondes plus tard seulement, le tonnerre gronde. Cet été aussi, les orages ont été nombreux. Certains observent avec enthousiasme ce phénomène naturel, d'autres en revanche désespèrent de le voir partir.

« La foudre peut causer de sérieux dégâts. Protégez-vous et protégez votre maison ! »

Comme un dicton le dit si bien : celui que frappe la foudre n'entend pas le tonnerre. Une installation de protection contre la foudre appropriée est indispensable pour se protéger et protéger efficacement sa maison contre la foudre. Votre sécurité nous tenant à cœur, nous participons aux frais d'installation de systèmes intérieurs et extérieurs de protection contre la foudre. Découvrez dans notre dossier principal comment de tels systèmes fonctionnent et tout ce à quoi il faut prêter garde en matière d'installation et de maintenance.

Je vous souhaite une agréable lecture.

Stefan Dürig
Président de la direction

Protection efficace contre la foudre

La foudre et le tonnerre comptent parmi les phénomènes naturels les plus impressionnants et les plus dangereux. De nos jours encore, de nombreuses croyances populaires circulent à leur propos. L'Assurance immobilière Berne (AIB) examine la question et indique comment se protéger, soi et sa propriété, le mieux possible.

Depuis toujours, la foudre et le tonnerre provoquent la peur chez l'être humain. Dans la Bible, ils représentent un signe de la colère divine. Les Germains avaient même un dieu du tonnerre, Thor. Ils étaient persuadés que les éclairs étaient le résultat de son marteau frappant la terre. Aujourd'hui, on sait que la foudre est une décharge électrostatique qui se produit soit à l'intérieur de nuages orageux (décharge intra- ou inter-nuages), soit entre un nuage et la surface de la terre (décharge nuage-sol ou sol-nuage).

30 000° C et 300 000 ampères

Mais à quoi est due la foudre ? Les orages se produisent surtout en été, lorsque le soleil chauffe rapidement l'air humide, qui prend alors de l'altitude. En montant, cette masse d'air refroidit, ce qui entraîne la création de nombreuses gouttes d'eau microscopiques. Un nuage se forme alors. Dans un nuage d'orage, les gouttelettes se frottent les unes aux autres et se chargent ainsi électriquement. Les éléments plus légers dans le nuage montent et se chargent positivement. Les éléments plus lourds tombent vers la partie inférieure du nuage et se chargent négativement. Une forte tension électrique est alors créée, qui se décharge en un gigantesque court-circuit : la foudre. En cas de tension très élevée, un éclair peut atteindre une intensité de 300 000 ampères. La température pouvant atteindre 30 000° C, l'air environnant se dilate en créant une sorte d'explosion. L'onde de pression émise par les molécules d'air comprimées est perceptible sous forme de tonnerre.

Un vrai danger

Le respect imposé par la foudre et le tonnerre ne vient pas de nulle part. En Suisse, la foudre frappe chaque année environ 200 000 fois, soit statistiquement cinq fois par km^2, et cette tendance est à la hausse (lire l'entretien en p. 5). Un tiers des incendies sur des bâtiments sont dus à la foudre. Dans le seul canton de Berne, celle-ci cause chaque année des dégâts immobiliers de 3,5 millions de francs.

En raison de la chaleur extrême dans le canal conducteur, les matériaux inflammables situés au point d'impact peuvent facilement s'enflammer. Les matériaux humides peuvent aussi prendre feu, étant donné que l'humidité existante s'évapore pendant le coup de foudre sous forme d'explosion et que la matière se disloque. Ce n'est qu'avec un matériau bon conducteur, comme le métal, que les températures montent moins fortement.

Dégâts importants dus à des impacts indirects

Mais le danger ne provient pas seulement des impacts de foudre directs. Lorsque la foudre frappe à proximité et cause une surtension du réseau électrique, il est d'usage de parler d'impacts de foudre indirects. Ces impacts indirects sont responsables de la majeure partie des dégâts. Ils peuvent endommager des appareils et machines électriques, des câblages ou lignes dans le bâtiment, voire causer la panne d'installations techniques entières ou d'alimentations en courant. Les appareils ménagers normaux ne supportent pas une telle tension. Ils sont endommagés et peuvent, au pire des cas, prendre feu.

Au vu du danger élevé, l'installation d'une protection efficace contre la foudre est tout à fait judicieuse. Le canton de Berne compte quelque 70 000 systèmes de protection contre la foudre. Un tiers d'entre eux sont installés sur de grands bâtiments publics tels que des gares, des églises ou des hôtels. L'installation d'un système de protection contre la foudre y est prescrite par la loi. Les propriétaires de maisons individuelles ou d'immeubles collectifs se protègent facultativement.

Protection extérieure et intérieure contre la foudre

Une installation de protection contre la foudre adéquate comprend des mesures de protection sur l'enveloppe du bâtiment et à l'intérieur de celui-ci. Des systèmes de protection contre la foudre extérieurs sont composés de lignes de captage en réseau sur la toiture. Elles conduisent le courant électrique, par le biais des conducteurs de descente montés sur la façade, jusqu'à la prise de terre. Dans les nouvelles constructions, une prise de terre est obligatoire pour les installations électriques. Elle est coulée dans la fondation et peut être utilisée en même temps pour la protection contre la foudre. Si aucune prise de terre n'est disponible dans un bâtiment, une ligne circulaire en fil de cuivre est installée autour du bâtiment jusque dans le sol.

Mais un parafoudre intérieur est tout aussi important. Il sert à éviter les incendies et dégâts aux installations électriques. Une liaison équipotentielle et un parasurtenseur évitent des différences de tension électrique trop importantes. Les surtensions causées par l'impact de foudre sont également dirigées vers la prise de terre (lire l'entretien en p. 5). Outre ces mesures de protection professionnelles, il existe p. ex. aussi des multiprises avec protection contre les surtensions, qui évitent aux appareils raccordés de subir les petites surtensions ou pics de tension du réseau électrique. Même les multiprises pouvant être coupées offrent une certaine protection en mode éteint, et permettent d'économiser de l'énergie. En cas d'impact de foudre dans la maison, de telles « mesures de protection fine », sans protection primaire ou moyenne (parafoudre et parasurtenseur dans l'alimentation électrique), sont toutefois sans effet. ➔

Découvrez comment fonctionne une installation de protection contre la foudre et beaucoup d'autres informations intéressantes sur www.stopperfeu.ch/foudre

Croyances populaires

Les mythes et croyances concernant la foudre et le tonnerre sont encore nombreux. Voici les plus populaires d'entre eux – opposés aux faits scientifiques.

La foudre frappe toujours les bâtiments les plus élevés. Les bâtiments situés à proximité de tours, d'arbres, de grands immeubles ou de lignes à haute tension sont donc sûrs.

Faux. La foudre prend toujours le chemin de la moindre résistance. Selon la direction du vent et l'humidité de l'air, elle peut très bien frapper une maison jouxtant un bâtiment plus élevé.

La foudre ne frappe pas deux fois au même endroit.

Faux. La foudre peut très bien s'abattre au même endroit à plusieurs reprises.

À découvert, il faut s'allonger au sol en cas d'orage.

Faux. Cela augmente la superficie sur laquelle la foudre peut tomber. Mieux vaut chercher une cavité, s'y asseoir, rentrer la tête et prendre ses genoux dans ses bras.

Un paratonnerre attire la foudre.

Faux. Un paratonnerre n'attire pas la foudre mais la conduit dans le sol.

Un paratonnerre évite de se faire frapper par la foudre.

Faux. Un paratonnerre n'empêche pas les impacts, mais les dévie de manière contrôlée, ce qui évite des dégâts importants au bâtiment ainsi qu'aux personnes et animaux qui y vivent.

Un dicton en allemand recommande de s'abriter sous un hêtre et non sous un chêne. Qu'en est-il ?

Faux. La foudre n'a que faire du type d'arbre. Il faudrait cependant s'éloigner d'au moins dix mètres des arbres isolés.

Pendant un orage, mieux vaut éviter de se doucher.

Oui et non. Dans les nouveaux bâtiments, équipés d'un système de protection contre la foudre, une douche peut en règle générale être prise en toute sécurité. Dans les anciens bâtiments, l'AIB recommande d'attendre que l'orage soit passé avant de prendre une douche.

Pendant un orage, il faut retirer toutes les prises d'appareils électriques.

Oui et non. Dans les bâtiments avec un système intérieur de protection contre la foudre, les appareils sont protégés d'une surtension. Sans protection contre la foudre, il est toutefois judicieux de retirer les prises.

Il y a des éclairs chauds et des éclairs froids.

Faux. Il y a plutôt des éclairs forts et moins forts. Le déclenchement d'un incendie dépend de ce qui peut « alimenter » l'éclair avant son contact avec le sol (poussière, foin, bois, etc.).

Une voiture est un endroit sûr lors d'un orage.

Exact. La carrosserie métallique de la voiture forme une cage de Faraday. De plus, la voiture est isolée du sol grâce à ses pneus. Les trains, avions et cabines de téléphérique offrent la même protection. Les cyclistes et motocyclistes devraient quant à eux mettre pied à terre, garer leur deux-roues et se mettre à l'abri.

Participation financière de l'AIB

L'AIB participe aux frais d'installation de systèmes extérieurs de protection contre la foudre avec un montant unique d'au moins 1500 francs et d'au plus 2500 francs. Des subventions sont octroyées pour les maisons individuelles, les immeubles collectifs comprenant jusqu'à 12 parties, les fermes et les bâtiments artisanaux dans le canton de Berne. Le montant de la subvention dépend de la somme d'assurance du bâtiment. L'AIB verse également une contribution unique, de 250 francs maximum, pour l'installation d'un parasurtenseur SPD (protection intérieure contre la foudre).

www.stopperfeu.ch/foudre

Radar des orages

Un violent orage est-il passé au-dessus de votre domicile pendant la nuit ? Le radar des orages d'Alarme-Météo vous permet de suivre les impacts de foudre survenus au cours des 48 dernières heures, par tranche de 10 minutes. Un code couleurs – bleu, jaune, orange, rouge et brun – indique combien d'impacts de foudre par heure ont été enregistrés sur 1 km^2. Téléchargez l'application dès maintenant.

www.alarmemeteo.ch

« Le risque lié à la foudre a augmenté ces dernières années. »

Urs Kallen est responsable technique Électricité et protection contre la foudre au sein de l'Assurance immobilière Berne (AIB). Il avertit du risque croissant lié aux impacts de foudre et recommande de s'en protéger.

Comment évaluez-vous le risque lié aux impacts de foudre ?
Le risque lié à la foudre a augmenté ces dernières années. En Suisse, la foudre frappe chaque année environ 200 000 fois, avec une énergie de plus en plus grande. Un tiers des incendies sur des bâtiments sont désormais dus à la foudre. Dans le seul canton de Berne, celle-ci cause des dégâts immobiliers à hauteur de 3,5 millions de francs.

Pourquoi le risque et l'intensité de la foudre augmentent-ils ?
En raison du réchauffement climatique. La hausse des températures favorise l'évaporation de l'eau, qui alimente ainsi les orages. L'air chaud monte, des frictions sont générées et la tension se décharge sous forme de foudre.

Pourquoi une protection contre la foudre n'est-elle donc pas obligatoire ?
Le parafoudre et paratonnerre font partie des installations techniques de protection incendie comme les installations de détection d'incendies et sprinkler. Ils ne sont pas obligatoires dans les maisons individuelles. Des installations de protection contre la foudre sont obligatoires dans les lieux où un grand nombre de personnes se rassemblent et où la fuite en cas d'incendie est compliquée par la méconnaissance des lieux. Chez nous, nous pouvons en effet trouver la sortie la plus proche même dans l'obscurité.

Où exactement des installations de protection contre la foudre sont-elles légalement prescrites ?
Dans les bâtiments publics, comme les halles polyvalentes, gares et églises mais aussi les EMS, hôpitaux, centres commerciaux, hôtels et centres de calcul. S'ajoutent à cela des bâtiments reculés comme les cabanes du CAS. Dans le canton de Berne, plus de 70 000 systèmes de protection contre la foudre sont enregistrés.

Une protection contre la foudre est donc facultative pour les propriétaires privés ?
Oui, mais pour les nouvelles constructions ou les transformations, l'AIB recommande d'installer un système extérieur de protection contre la foudre. Le nombre d'appareils ménagers électroniques ne cessant d'augmenter, nous recommandons également une protection intérieure. Pour le chauffage, un système Minergie, le Wi-Fi ou la technique du bâtiment à commande centrale : nous sommes de plus en plus tributaires de l'électronique et des réseaux. Et un système professionnel intégré de protection contre les surtensions s'impose donc !

Pourquoi une protection intérieure en vaut-elle la peine ?
Parce que nous constatons toujours plus de dégâts causés par des surtensions suite à des impacts de foudre. Saviez-vous par exemple qu'un éclair qui frappe à deux kilomètres peut provoquer des dégâts de surtension chez vous ? C'est pourquoi on intègre un parasurtenseur. Il est aussi appelé SPD pour Surge Protective Device. Si un tel SPD est installé dans la distribution principale ou secondaire, les installations et appareils électriques sont protégés contre les surtensions. Un tel ajout est judicieux dans les bâtiments plus anciens également. Il faut compter entre 600 et 800 francs pour équiper une maison individuelle, et l'AIB verse une contribution d'au maximum 250 francs pour cette installation. Pour les nouvelles constructions, une protection intérieure contre la foudre est même prescrite depuis le 1er janvier 2020.

Vaut-il aussi la peine d'installer après coup un système extérieur de protection contre la foudre ?
Oui, nous le recommandons pour chaque bâtiment. L'AIB verse également à ce titre une contribution unique comprise entre 1500 et 2500 francs. Un tel ajout, pour équiper une maison individuelle normale, coûte entre 5000 et 8000 francs auprès d'une entreprise spécialisée. Lors de la construction d'une nouvelle maison individuelle, les frais sont de 3000 à 4000 francs environ.

Ces frais d'investissement peuvent-ils être déduits des impôts ?
Hélas, non. Une nouvelle installation ajoute de la valeur et ne peut donc faire l'objet de déductions. L'entretien donnerait droit à des déductions, mais les travaux de maintenance sont rares. Les installations devraient être contrôlées tous les dix ans par un spécialiste. Les propriétaires y sont tenus légalement. Cela coûte environ 250 francs. ■

Pour protéger sa famille et son bétail des incendies, Michael Moser, agriculteur à Signau, a décidé de faire installer un système de protection contre la foudre. Pour s'assurer de sa viabilité et de la qualité de sa performance, il le fait régulièrement contrôler.

De g. à d. : Karin Oesch, directrice de l'Union des paysans bernois, Nicolas Chavanne, expert en protection contre la foudre chez la GVB Services SA, Stefan Dürig, président de la direction de l'AIB, et Michael Moser, agriculteur

L'AIB et l'Union des paysans protègent les fermes des incendies

En raison du type de construction et du foin et de la paille qui y sont entreposés, les fermes sont souvent exposées à un grand risque d'incendie. Et lorsque le feu a pris, il est souvent impossible de l'éteindre. Voilà pourquoi l'Assurance immobilière Berne (AIB) et l'Union des paysans bernois (BEBV) sensibilisent ensemble depuis près de dix ans les agricultrices et agriculteurs à la protection incendie.

Le malheur est arrivé durant la nuit du 22 janvier 2021. Dans le Jura bernois, une ferme a pris feu et a été complètement réduite en cendres. La famille a pu se mettre à l'abri ainsi que 70 vaches, mais 50 veaux n'ont pas eu cette chance, les secours étant arrivés trop tard. Un vrai drame. Il est très rare que des incendies survenus dans des exploitations agricoles causent des pertes de vie humaine ou animale. Et ceux-ci n'y sont pas plus fréquents que dans d'autres bâtiments. Mais au vu de l'infrastructure et de la taille de ce genre d'édifice, le potentiel de dommages est énorme. Le canton de Berne compte environ 60 000 bâtiments à vocation agricole, ce qui comprend aussi les annexes et étables d'alpage. La plupart d'entre eux sont anciens et en bois, et abritent de la paille et du foin. Le risque d'incendie est ainsi évident à plus d'un titre. Si le feu prend dans un tel bâtiment, il est quasiment impossible d'éteindre l'incendie.

« Collaboration exemplaire »

L'AIB a identifié il y a longtemps déjà ce risque particulier. Afin de sensibiliser les agricultrices et agriculteurs à cet égard, elle collabore depuis une dizaine d'années avec l'Union des paysans bernois (BEBV). Pour Karin Oesch, directrice de la BEBV, cette coopération est exemplaire. « Nous nous parlons d'égal à égal et tenons compte de l'avis de l'autre. » Stefan Dürig, président de la direction de l'AIB, indique connaître lui-même de nombreux agriculteurs et agricultrices. « J'ai un profond respect pour leur travail. Il m'importe donc personnellement de leur proposer un soutien actif pour éviter les incendies. »

Les agricultrices et agriculteurs sont conseillés par le personnel du service d'assurance de la BEBV. La tâche principale de ces intermédiaires d'assurance certifiés est de conseiller les agricultrices et agriculteurs sur les prestations de la Fondation Agrisano de l'Union suisse des paysans. Celle-ci propose aux familles d'agriculteurs des solutions d'assurance et de caisse-maladie conformes à leurs besoins. Pour offrir également des conseils en matière de protection incendie, ils suivent la formation de chargés de sécurité en protection incendie donnée par la SafeT Swiss SA, une société affiliée à l'AIB. Les coûts sont pris en charge par l'AIB.

Ces cinq dernières années, quelque 700 entretiens de conseil en matière de protection incendie ont été réalisés. Ce qui réjouit Stefan Dürig : « Le personnel de l'Union des paysans a ainsi un accès beaucoup plus direct aux agricultrices et agriculteurs que ne l'auraient des externes. Ce qui simplifie et optimise le conseil. » Dans de nombreux domaines, l'AIB fait appel à un vaste réseau de collaboratrices et collaborateurs externes compétents. Ainsi, de nombreux architectes interviennent comme experts en estimations, par exemple. « Cela fait de l'AIB une organisation dynamique disposant d'une large assise. » ➔

Une installation de protection contre la foudre a pour but de dévier la foudre de manière contrôlée. Des lignes de captage en réseau sur la toiture conduisent le courant, par le biais des conducteurs de descente montés sur la façade, jusqu'à la mise à terre.

Pour que la foudre puisse être déviée par le biais des conducteurs de descente, une résistance électrique faible est nécessaire. Une pince ampèremétrique permet à l'expert en protection contre la foudre Nicolas Chavanne de vérifier la valeur de résistance.

Aide pour la protection contre la foudre

L'AIB épaule également par d'autres actions les agricultrices et agriculteurs en matière de protection incendie. Les impacts de foudre déclenchent souvent des incendies (voir également le sujet p. 2 et suivantes). Dans de nombreux cas, une installation de protection contre la foudre est certes prescrite dans les bâtiments agricoles. Mais une fois installée, celle-ci est souvent négligée et ne reçoit plus l'attention nécessaire. Les travaux d'entretien faisant défaut, sa performance en souffre. Voilà pourquoi l'AIB participe actuellement à hauteur de 1000 francs aux contrôles des installations de protection contre la foudre dans les fermes, effectués par des entreprises spécialisées reconnues. Si des lacunes sont constatées, l'AIB prend en charge jusqu'à 25% du montant des réparations, à concurrence de 1500 francs. Karin Oesch, de la BEBV, confirme que ce soutien est bienvenu auprès des agricultrices et agriculteurs : « J'ai l'impression que toutes les parties prenantes apprécient beaucoup la collaboration avec l'AIB, qui est perçue comme une plus-value. » ■

De l'aide pour les grands animaux accidentés

L'AIB soutient aussi les agricultrices et agriculteurs confrontés à des problèmes dans leur travail quotidien. Les sapeurs-pompiers interviennent ainsi lorsqu'une vache tombe dans la fosse à purin ou qu'un cheval est embourbé dans un marécage, et sauvent l'animal. En tant que partenaire des sapeurs-pompiers bernois, l'AIB couvre les frais d'exploitation et la moitié des frais d'intervention pour des sauvetages rapides et en douceur d'animaux. Elle veille aussi à la formation des spécialistes des six centres de renfort spéciaux répartis dans le canton (Berne, Bienne, Frutigen, Langenthal, Thoune et Zweisimmen), qui assurent 24 h/24 le sauvetage des grands animaux. Chaque année, les sapeurs-pompiers effectuent 20 à 30 interventions de ce type.

Votre prochaine facture de primes

Vous recevrez votre facture de primes 2022 à partir de la mi-novembre. Grâce au bon résultat de l'exercice 2020, nous avons réalisé un excédent que nous partageons volontiers avec vous. Les clientes et clients de l'AIB bénéficient donc d'une réduction de primes de 17% environ.

Saviez-vous que vous pouviez aussi régler votre prime annuelle en ligne, en quelques clics ? Grâce à eBill, votre facture vous parvient directement dans votre solution d'e-banking. L'avantage est que vous n'avez plus besoin de saisir ou scanner les détails de la facture avant de la valider. Inscrivez-vous dès maintenant au service eBill.

www.gvb.ch/facture-electronique

Nous nous déplaçons en véhicules électriques

Peut-être avez-vous déjà croisé les nouvelles voitures d'entreprise du Groupe GVB. Notre contrat de leasing arrivant à échéance, nous avons renouvelé l'ensemble de notre flotte de 80 véhicules et opté pour des ID.3 entièrement électriques de VW. En passant aux voitures électriques en 2018, les émissions de CO_2 ont été réduites de 287 tonnes à 48 tonnes. Désormais, les déplacements professionnels ne représentent donc plus que 12% environ de toutes nos émissions.

Nouveau calculateur de primes

Souhaitez-vous protéger votre habitation contre d'autres dangers ? Calculez vous-même en quelques clics les primes des assurances souhaitées de notre filiale GVB Assurances privées SA.

www.gvb-privatversicherungen.ch/calculer-prime

Vous pourrez bientôt consulter tous vos documents sur notre nouveau portail clients. Les premiers tests ont déjà été réalisés avec succès. Nous vous tiendrons au courant des derniers développements.

Bilan semestriel positif malgré les intempéries

Jusqu'à la mi-juin, le premier semestre s'est déroulé dans le calme pour l'AIB et sa société affiliée GVB Assurances privées SA, puis les intempéries ont éclaté. Au total, les coûts liés aux événements naturels se sont élevés à 106,5 millions de francs au cours des six premiers mois, soit plus de trois fois plus qu'au cours de la même période de l'année précédente (31,4 millions). Avec 21,4 millions de francs, les dommages par le feu ont quant à eux presque doublé par rapport à 2020 (12,2 millions).

Nous dressons néanmoins un bilan positif du premier semestre, car les résultats des placements de capitaux, y compris les produits des placements immobiliers, aident à compenser la charge élevée des sinistres pour l'AIB et sa société affiliée GVB Assurances privées SA.

Les intempéries record depuis dix ans ont causé moins de dégâts que prévu

De violentes tempêtes ont dévasté la Suisse cet été, laissant derrière elles des scènes de désolation. Selon les estimations des 19 établissements cantonaux d'assurance immobilière, les dégâts immobiliers occasionnés dans toute la Suisse s'élèvent à plus de 600 millions de francs. Plus d'un sixième concerne le canton de Berne : l'AIB et sa société affiliée GVB Assurances privées SA prévoient jusqu'à 20 000 déclarations de sinistre et un montant de dommages supérieur à 110 millions de francs.

Nous restons positifs malgré tous ces dégâts : grâce aux nombreuses mesures prises à la suite des inondations de 2005 et 2007, les dégâts d'eau ont en effet été moins importants que prévu. Nous estimons que les mesures prises à titre préventif ont permis d'éviter des dommages dus à des inondations s'élevant à près de 35 millions de francs. Le canton et les communes ont investi d'énormes moyens dans des mesures d'aménagement des cours d'eau (notamment les galeries d'évacuation de Thoune et de Lyss) et élaboré des bases de régulation sophistiquées pour les affluents et effluents bernois. Les propriétaires immobiliers ont également été prévoyants : de nombreuses personnes vivant à proximité de cours d'eau ont par exemple installé des pompes et des clapets de retenue.

Les sapeurs-pompiers bernois, qui ont travaillé sans relâche, ont eux aussi apporté leur contribution. Sur la base des expériences faites par le passé, ils ont adapté leur tactique et leur technique d'intervention, et ont ainsi pu éviter le pire. Il y a 20 ans, les masses d'eau que l'Aar a transporté ces derniers temps auraient suffi à inonder le quartier bernois de la Matte.

GVB Services SA

Se réjouir d'un printemps coloré

Tulipes, crocus, narcisses et jacinthes : le spectacle des fleurs printanières est un ravissement. Planter des bulbes maintenant permet, après l'hiver, de profiter d'un tapis de fleurs multicolores.

Vous trouverez d'autres astuces et des informations complémentaires sur www.hausinfo.ch/fleurs-precoces

Astuce n° 1 :

En pots et en bacs

Les bulbes n'ont pas besoin de beaucoup de terre – un pot ou un bac leur suffit amplement. Ce qui importe, c'est que l'eau puisse bien s'écouler : il faut absolument que le fond du pot soit percé. Garnir ensuite généreusement le fond avec un matériau perméable comme de l'argile expansée, du gravier ou des tessons de vieux pots en terre cuite. Répandre alors 5 à 8 centimètres de terreau à fleurs environ, selon le pot. Si nécessaire, les bulbes peuvent être disposés en rangs serrés ou à des hauteurs différentes. Une fois en terre, ils n'ont besoin que de froid et d'humidité. Attention : le pot doit être résistant au gel.

Astuce n° 2 :

Dans les plates-bandes

Dans les plates-bandes également, une humidité trop importante fait pourrir les bulbes. L'emplacement choisi dans le jardin devrait donc être perméable : le cas échéant, mélanger du sable à la terre ou intégrer une couche de gravier avant de planter. Il faut qu'au moins 25 centimètres de terre soit meuble. À titre indicatif, plantez les bulbes à une profondeur correspondant au double de leur hauteur.
Le moment idéal pour planter les bulbes est entre mi-septembre et mi-octobre, ce qui permet aux racines de bien prendre avant l'hiver. Mais attention : des bulbes plantés trop tôt peuvent encore germer en automne. Après avoir planté les bulbes, les protéger de l'appétit des souris en les recouvrant d'un panier à fleurs ou d'un treillis.

Astuce n° 3 :

Des fleurs chaque année

Pour que les fleurs poussent à nouveau l'année suivante, mieux vaut s'abstenir le plus possible de couper les feuilles fanées, même si cela peut poser problème visuellement ou compliquer la tonte du gazon. La plante a besoin de ces substances nutritives pour que des bulbes forts se développent et bourgeonnent à nouveau le printemps revenu. Une astuce d'ordre visuel : planter un mélange de bulbes de fleurs et de petits arbustes. Il ne sera ainsi pas nécessaire de tondre le gazon et les fleurs fanées ne dérangeront pas, car les rameaux verdoyants des arbustes succéderont aux fleurs.

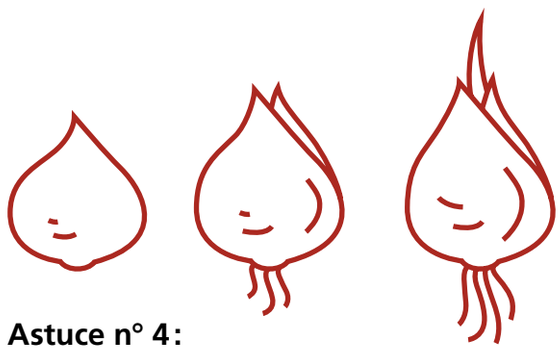

Astuce n° 4 :

Acheter consciemment

La qualité est un facteur de succès important : il est recommandé d'acheter des bulbes emballés dans des filets souples. Il est ainsi possible de les inspecter en détail. Il faut idéalement choisir des bulbes secs, rebondis, lisses et sans moisissure, avec une pellicule intacte et des racines claires et robustes. Important : ils ne doivent pas bourgeonner ! Ne pas conserver les bulbes trop longtemps après l'achat sous peine de les voir sécher et pourrir. Si cela s'avère malgré tout nécessaire, les sortir impérativement de l'emballage et les entreposer au sec et à l'air libre.

Astuce n° 5 :

Des plantes indigènes

Afin de favoriser la biodiversité, la meilleure solution est de privilégier des sortes de fleurs indigènes. Elles demandent peu de soins et prolifèrent d'elles-mêmes. Sont particulièrement appropriées : jonquilles, muscaris à grappe, ornithogales en ombelle, crocus, nivéoles de printemps, fritillaires pintades, scilles à deux feuilles, narcisses à fleurs rayonnantes, ail à tête ronde ou ail caréné, lis martagon et tulipes sauvages. Des bulbes de production biologique sont également disponibles dans de nombreux endroits.

Simple, rapide et très précise : l'estimation de bâtiment intelligente

L'Assurance immobilière Berne (AIB) mise, pour l'estimation des bâtiments, sur l'intelligence artificielle. La nouvelle prestation « estimation de bâtiments intelligente » repose sur un logiciel hautement perfectionné, qui applique un modèle de calcul uniforme. Grâce à sa précision élevée, les propriétaires bénéficient d'un grand gain de temps et d'une sécurité accrue.

Marc Betschart, chef de projet, est convaincu du succès de la nouvelle méthode d'estimation.

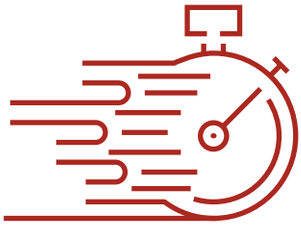

Gain de temps
Les assurés gagnent ainsi beaucoup de temps et voient leur charge administrative fortement réduite.

Les 130 expertes et experts en estimations de la GVB Assurances privées SA effectuent, sur mandat de l'AIB, quelque 20 000 estimations de bâtiments en une année moyenne. Près de la moitié d'entre elles concernent des bâtiments destinés à une affectation purement résidentielle. Voilà exactement pourquoi l'AIB a développé l'estimation de bâtiments intelligente.

Un bref coup de fil au lieu d'une visite sur place

Grâce à cette nouvelle méthode, il n'est plus nécessaire de faire une visite sur place avec un expert en estimations. « La personne qui opte pour l'estimation de bâtiments intelligente reçoit d'abord une confirmation écrite qui l'informe qu'un membre de notre personnel va prendre contact par téléphone », explique Marc Betschart, chef de projet. Ensuite, tout va très vite : au téléphone, quelques questions standard sont posées, et la valeur d'assurance calculée par le logiciel est discutée. Le tout ne prend qu'une dizaine de minutes.

Les avantages de l'estimation de bâtiments intelligente sont évidents. La procédure automatisée affiche un degré de précision très élevé. « Le temps nécessaire et la charge administrative sont ainsi nettement réduits », avance Marc Betschart. « Grâce ce nouveau système, notre clientèle obtient une nouvelle police en deux ou trois jours, alors que cela peut prendre un mois avec une estimation ordinaire. » Les ressources ainsi libérées sont mises à profit par l'AIB pour améliorer encore le conseil et pour proposer une assistance plus complète en cas de sinistre. Marc Betschart ajoute : « Nous voulons entièrement supprimer la charge correspondante pour nos clientes et clients et – s'ils le souhaitent – les soulager également de la procédure de demande d'offres et d'attribution du mandat aux artisans. »

Fini les visites
Aucune visite sur place n'est nécessaire pour l'estimation de bâtiments intelligente.

Objectif : 2200 estimations intelligentes

En février 2021, l'AIB a introduit l'estimation de bâtiments intelligente pour les nouvelles estimations et les révisions d'estimations. D'après le chef de projet, cette nouvelle prestation est bien accueillie jusqu'à présent. Cette année, quelque 2200 estimations devraient être réalisées selon cette nouvelle méthode. « Personne n'est obligé de recourir à l'estimation de bâtiments intelligente », précise Marc Betschart. « Une personne qui préfère faire estimer sa maison selon la manière habituelle peut tout à fait le faire. »

Cette nouvelle méthode d'estimation intelligente n'est pour l'instant appliquée qu'aux bâtiments purement résidentiels. À partir de 2022, l'offre sera élargie aux petites constructions (annexes, cabanons de jardin, exploitations apicoles, etc.) À l'avenir, l'AIB souhaite réaliser jusqu'à 80% des estimations de bâtiments simples selon cette nouvelle méthode.

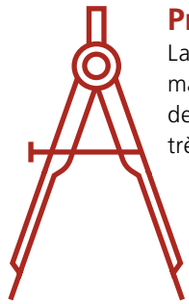

Précision
La procédure automatisée affiche un degré de précision très élevé.

Faire estimer tous les 15 à 20 ans

Afin d'éviter une sous-assurance en cas de sinistre, des sommes d'assurance correctes en matière de valeur sont essentielles. La clientèle a ainsi la garantie de pouvoir bénéficier de toutes les prestations en cas de sinistre. En cas de sous-assurance du bâtiment, l'AIB peut réduire proportionnellement ses prestations. Voilà pourquoi l'AIB conseille à tous les propriétaires de faire régulièrement réestimer leur bien immobilier. « Nous recommandons une révision de l'estimation après toute activité de construction, également en cas de nouvelle installation de la technique du bâtiment », affirme Marc Betschart. « Même si rien n'a été modifié, le bâtiment devrait faire l'objet d'une nouvelle estimation tous les 15 à 20 ans, à titre de sécurité. » ■

Recours à l'intelligence artificielle

Le logiciel de calcul de l'entreprise Kennwerte AG est au cœur de la nouvelle prestation. Elle offre aussi un « calculateur de frais de construction », qui est utilisé par de nombreux architectes en Suisse. Le logiciel calcule en quelques secondes les frais de construction effectifs d'un bâtiment en tenant compte de sa taille (volume), du type de construction, du standing d'aménagement et de son emplacement (commune/région). Un algorithme élabore pour l'AIB la valeur du bâtiment sur la base de milliers de données comparatives. L'intelligence artificielle (AI) est alors aussi mise à profit : le logiciel s'améliore en effet au fur et à mesure. Plus celui à de données à disposition, plus ses calculs seront précis.

L'entreprise Kennwerte AG a été fondée en 2014 par des architectes. Aujourd'hui, elle est composée d'une équipe interdisciplinaire regroupant des architectes, des gestionnaires d'entreprise, des développeurs de logiciels et des spécialistes en apprentissage automatique. Les innovations produits de l'entreprise sont placées sous le patronage de la Société suisse des ingénieurs et des architectes sia. Elles ont le soutien d'Innosuisse et du Centre high-tech d'Argovie, et leur développement continu est assuré en étroite coopération avec la HES de la Suisse du Nord-Ouest et la Haute école de Lucerne.
www.kennwerte.ch

Pour un air sain chez soi

Afin de se sentir bien dans son nid douillet et d'éviter les dommages à la substance du bâtiment, l'humidité et la température doivent être bien gérées. Le plus important pour un climat ambiant sain est une bonne aération.

« Une température de 20° C à 22° C et une humidité relative de 40% à 60% sont les conditions dans lesquelles on se sent le mieux », affirme Hans Bracher, conseiller technique à la clientèle chez la GVB Assurances privées SA. Cet architecte de formation connaît également d'expérience les valeurs idéales pour le bâtiment et l'aménagement intérieur : « Pour la substance du bâtiment, une humidité relative basse est meilleure. Pour la santé, mais aussi pour les meubles en bois, le lambris et le parquet, il faut qu'elle soit un peu plus élevée. Mais 40% à 60% est un bon compromis. Et en tout cas pas plus, sous peine de favoriser la prolifération de moisissures. »

« Ouvrir toutes les fenêtres trois à cinq fois par jour permet d'éviter tout problème de moisissures. »

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur www.hausinfo.ch/climat-ambiant

Hans Bracher, conseiller technique à la clientèle chez GVB Assurances privées SA, sait ce qu'il faut faire pour avoir un climat ambiant sain.

Attention à la moisissure !

Durant l'été, le climat ambiant ne pose pas de problème, car les fenêtres sont souvent ouvertes et la température ainsi que l'humidité à l'intérieur comme à l'extérieur n'affichent pas de grandes différences. Pendant la saison froide, on reste par contre davantage chez soi, avec les fenêtres fermées et le chauffage allumé. L'humidité relative augmente alors rapidement. Elle peut se condenser sur les parois extérieures froides et fenêtres, en particulier dans les bâtiments mal isolés. Des moisissures et des dommages à la substance du bâtiment peuvent alors survenir. Les spores fongiques pouvant affecter la santé, Hans Bracher préconise de prendre au sérieux les taches sombres qui apparaissent sur les parois et fenêtres et de faire appel à un professionnel.

Renouveler l'air

Le moyen le plus simple et le plus efficace d'éviter une humidité trop élevée et la moisissure est une bonne aération. « Trois à cinq fois par jour, il faut ouvrir toutes les fenêtres pendant 5 minutes afin de renouveler complètement l'air », conseille Hans Bracher, « et la première fois, juste après s'être levé. » En créant des courants d'air, il est possible de réduire la présence de virus et bactéries, la poussière et l'humidité à l'intérieur et d'amener de l'air frais et plus sec. Il est par contre déconseillé de laisser en permanence une fenêtre en imposte : « Il n'y a alors pas vraiment de renouvellement d'air alors que l'intérieur se refroidit, ce qui conduit à un gaspillage de l'énergie de chauffage. » Une bonne aération est aussi importante dans les bâtiments hautement isolés, car le renouvellement de l'air y est impossible en raison de l'épaisse enveloppe du bâtiment. Il est par contre inutile d'aérer manuellement si l'on dispose d'un système de ventilation contrôlé.

Contrôles importants

Pour Hans Bracher, un climat ambiant trop sec (30% ou moins) n'est pas non plus idéal pour la santé, car les particules de poussière et agents pathogènes comme les virus adhèrent alors moins facilement aux surfaces et restent donc plus longtemps dans l'air. Pour humidifier l'air, des plantes d'intérieur ou un appareil de qualité avec réglage automatique de l'hygrométrie sont indiqués. L'important, dans tous les cas, est de contrôler l'air ambiant dans toutes les pièces au moyen d'hygromètres. Des capteurs de mesure constituent une alternative possible : en cas d'écarts avec les valeurs idéales, ils déclenchent une alerte ou régulent directement le chauffage ou l'aération. « De telles applications de domotique sont encore rares, mais elles vont s'imposer à l'avenir. » ■

Vos questions

Que faire si j'ai conclu deux mêmes assurances ?

En principe, vous êtes lié-e aux deux contrats, c'est-à-dire que vous ne pouvez résilier aucune des polices avant le délai prévu. Toutefois, la GVB Assurances privées SA est disposée à examiner une dissolution anticipée du contrat. Envoyez-nous pour cela une copie de votre autre police. Nous vérifierons s'il s'agit bien d'un cas de double assurance. D'ordinaire, la police souscrite la première est celle qui sera conservée. Dans tous les cas, vous devez informer les deux compagnies d'assurance de votre situation.

Pourquoi, après avoir posé un nouveau parquet suite à une inondation, seule une partie des coûts m'est remboursée ?

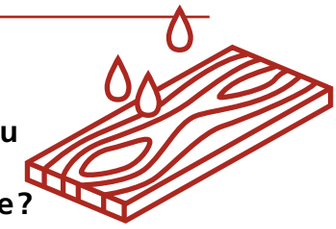

Plafonds, parois ou sols : presque tous les matériaux dans une maison ont une durée de vie définie. Celle du parquet stratifié est de dix ans par exemple, et celle du parquet massif, de quarante ans. Si un incendie ou un événement naturel endommage un élément de construction qu'il faut remplacer, l'assurance de base obligatoire vous rembourse, le cas échéant, uniquement la valeur actuelle, qui est proportionnelle à la durée de vie. Pour un parquet stratifié posé il y a moins de deux ans, l'intégralité des coûts est couverte. S'il a déjà plus de trente ans, vous en recevrez la moitié. Nous nous référons au tableau paritaire des amortissements, établi conjointement par les associations des propriétaires fonciers et des locataires. Même si la durée de vie est dépassée depuis longtemps, nous couvrons dans tous les cas la moitié des coûts. Si vous souhaitez éviter ce risque, nous vous recommandons de souscrire l'assurance complémentaire correspondante.

Bon à savoir : une dépréciation due à l'ancienneté peut être appliquée même si votre bâtiment est assuré selon sa valeur à neuf dans les documents d'assurance. Cette catégorie regroupe tous les biens immobiliers qui sont entretenus et sont en bon état. La valeur à neuf n'implique pas qu'un bâtiment soit neuf. Même des bâtiments centenaires peuvent être assurés selon leur valeur à neuf.

Pourquoi GVB-Info est-il envoyé avec un emballage ?

Dans une enveloppe ou emballé dans un film plastique : les possibilités d'envoi d'un magazine sont nombreuses. La deuxième option n'est pas toujours bienvenue, le plastique ayant mauvaise presse ces dernières années. Mais cette impression est trompeuse : une étude de bilan écologique intitulée « Ökobilanz von Versandhüllen für Zeitschriften » (en allemand uniquement) mandatée par l'OFEV a examiné les répercussions environnementales de plusieurs emballages de journaux. L'analyse a pris en compte tout le cycle de vie, donc de l'obtention de la matière première à son élimination ou recyclage. L'étude conclut que tous les emballages examinés ont un faible impact sur l'environnement. Les répercussions environnementales des emballages d'un mensuel, par année et exemplaire, correspondent environ à un trajet en voiture de 300 à 1100 mètres.

Nous avons nous aussi examiné en détail la question de l'emballage et avons décidé, en 2019 déjà, de passer à une solution plus durable. Le film utilisé actuellement par l'entreprise PMC, à Oetwil am See, est composé à 70% de polyéthylène recyclé. Envoi avec film plastique ou envoi direct du magazine sans protection, les deux variantes ont leurs avantages et inconvénients. Nous considérons que vous méritez de recevoir un magazine de qualité, raison pour laquelle nous préférons envoyer GVB-Info avec un emballage.

Éditeur Groupe GVB : Assurance immobilière Berne (AIB), GVB Assurances privées SA, GVB Services SA, SafeT Swiss SA **Rédaction** Division Communication, Linda Zampieri, Papiermühlestrasse 130, 3063 Ittigen, téléphone 0800 666 999, kommunikation@gvb.ch www.gvb.ch © GVB 2021

GVB-Info est imprimé sur du papier recyclé certifié FSC. Le film d'emballage est composé à 70% de polyéthylène recyclé.

FSC Logo

Notre centre clientèle : toujours à votre disposition

Contact

Numéro gratuit : 0800 666 999
Courriel : info@gvb.ch

Heures d'ouverture

En cas d'urgence, le centre clientèle est joignable 24 heures sur 24. Si vous avez besoin de conseils, si vous avez changé ou allez changer d'adresse, ou si vous avez d'autres questions, nous sommes à votre disposition pendant nos heures d'ouverture.

Du lundi au jeudi : 07 h 30-12 h 00
13 h 15-17 h 30

Vendredi : 07 h 30-12 h 00
13 h 15-17 h 00

Conseil

Veuillez indiquer votre numéro de contrat quand vous nous contactez. Votre requête pourra ainsi être traitée plus rapidement.

www.gvb.ch/centre-clientele

Concours des lecteurs

Combien de systèmes de protection contre la foudre sont actuellement installés dans le canton de Berne ?

A Environ 50 000

B Environ 70 000

C Environ 90 000

À gagner : 15 tables d'appoint ignifuges
avec accessoire, d'une valeur de 490 francs pièce

Participation : Cochez la bonne solution sur le coupon-réponse ci-joint ou saisissez-la sur **www.gvb.ch/concours.**
Le délai de participation est fixé au 30 septembre 2021.

Table anti-incendie FREDI

La première table d'appoint anti-incendie de Suisse FREDI est modulaire, multifonction et de haute qualité. Le bougeoir et cendrier sécurisé ASCHI-MARIE la complète idéalement. Les produits de la gamme HUSMUTZ sont montés rapidement et simplement, sans avoir besoin d'outils. Seuls des matériaux de haute qualité, résistants au feu, au vent et aux intempéries sont utilisés : l'Alucobond® résistant aux chocs et incassable, l'acier inoxydable résistant à la rouille et au feu ainsi que le chêne massif. En 2021, FREDI a remporté le Red Dot Award en Production Design.
www.husmutz.ch

Conditions de participation : parmi toutes les bonnes réponses, 15 seront tirées au sort et remporteront l'une des 15 tables anti-incendie FREDI, avec bougeoir et cendrier ignifuge ASCHI-MARIE, d'une valeur de 490 francs pièce. Les gagnantes et gagnants du concours seront notifiés par écrit d'ici au 15 octobre 2021 et acceptent que leur nom soit publié. Tout recours juridique est exclu. Aucune correspondance ne sera échangée au sujet du concours. Les prix ne peuvent être versés en espèces. Les collaboratrices et collaborateurs du Groupe GVB ne peuvent pas participer au concours. Les coordonnées peuvent être mises à disposition des sociétés du groupe à des fins de marketing.